



## Perspectives chinoises

2007/3 | 2007

En marche vers la société d'harmonie

---

### EURASFI (Europe - Asia Finance), La Chine: Un colosse financier? Le système financier chinois à l'aube du XXIe siècle, Paris, Vuibert, 2006, 247 p.

Thomas Vendryes

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3373>

ISSN : 1996-4609

#### Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2007

ISSN : 1021-9013

#### Référence électronique

Thomas Vendryes, « EURASFI (Europe - Asia Finance), La Chine: Un colosse financier? Le système financier chinois à l'aube du XXIe siècle, Paris, Vuibert, 2006, 247 p. », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2007/3 | 2007, mis en ligne le 07 avril 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3373>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# EURASFI (Europe - Asia Finance), La Chine: Un colosse financier? Le système financier chinois à l'aube du XXIe siècle, Paris, Vuibert, 2006, 247 p.

Thomas Vendryes

---

- 1 Ce livre est un ouvrage collectif rédigé par des membres de l'association EURASFI (Europe-Asie Finances). Celle-ci, fondée en juin 2003, regroupe des étudiants et des jeunes chercheurs, ainsi que des jeunes actifs du secteur de la finance, tant chinois que français. Son principal objectif affiché est de favoriser la coopération entre Europe et Asie dans le domaine de la finance. Concrètement, la première réalisation de EURASFI a été la publication de cet ouvrage en mars 2006, ouvrage qui devrait normalement connaître la rédaction et la publication d'un travail parallèle en Chine, sous le titre prospectif suivant : Le système financier français dans le cadre de l'Union européenne.
- 2 Neuf personnes ont effectivement participé à la rédaction de La Chine : Un colosse financier ? La composition de ce collectif d'auteurs répond à la volonté explicite d'avoir recours, de manière paritaire, à des acteurs du secteur financier d'un côté et à des étudiants et doctorants, en économie et en droit des affaires essentiellement, de l'autre. L'objectif est de profiter de l'expérience acquise par des praticiens de la finance au contact de la Chine autant que des connaissances universitaires de futurs chercheurs.
- 3 L'ambition du livre est d'abord d'établir un état de lieu, le plus complet possible, du système financier chinois du début du XXIe siècle, dans tous ses aspects : après une description préliminaire du contexte macroéconomique chinois, l'ouvrage aborde ainsi les « trois piliers du système financier » (monnaie, moyens de paiement, régulation financière), puis les marchés des capitaux, et enfin les « acteurs de l'intermédiation » (banques et compagnies d'assurance). Il se veut donc global, tout en restant, sur chacun

des thèmes en particulier, suffisamment synthétique pour rester lisible. En langue française du moins, c'est le tout premier travail du genre.

- 4 Pratiquement, la présentation reste essentiellement descriptive, et seulement incidemment analytique. Pour cet exposé du système financier chinois, les auteurs s'appuient sur des éléments historiques, qui remontent parfois jusqu'au XIXe siècle, et ponctuellement jusqu'au VIe, sur des textes juridiques ou réglementaires contemporains, autant chinois qu'internationaux, qui encadrent et régulent le monde de la finance, et enfin, parfois, sur leurs expériences concrètes tirées, pour certains, de la pratique financière en République Populaire. Pour chacun des aspects du secteur financier chinois, pour chaque chapitre, l'exposé se déroule de manière chronologique ; il débute par une brève mise en perspective historique, sur le long ou moyen terme, puis procède à une description détaillée des évolutions depuis le début des réformes en 1978, avant de s'achever par des réflexions prospectives sur les contradictions de l'état actuel et ses devenir possibles. Le tout permet d'aboutir à une image complète, concrète, et détaillée de ce système financier.
- 5 Bien que l'ouvrage ne soit finalement que peu problématisé, la présentation, au final, apparaît se faire selon deux points de vue : un point de vue en quelque sorte externe, celui de l'intégration du système financier chinois dans l'ordre financier international, et, réciproquement, de l'adaptation des modèles de régulation internationaux au cas chinois, et un point de vue, disons, interne, celui du processus d'émergence de nouvelles institutions financières en réponse aux besoins d'une économie chinoise qui évolue vers l'économie de marché.
- 6 Au terme de la lecture de l'ouvrage, quelle est l'impression laissée au lecteur ? C'est d'abord celle d'une croissance exponentielle des législations, des réglementations et des institutions du secteur financier depuis la première moitié des années 1990. Après quelques réformes ponctuelles dans les années 1980, une évolution rapide va conduire la Chine de la fondation des bourses de Shenzhen et de Shanghai en décembre 1990, à l'ouverture de son marché intérieur aux banques étrangères le 1er janvier 2007, en passant par la refondation de son système bancaire par la loi de mai 1995, et la multiplication des institutions de contrôle et de régulation dans les années 2000. La première impression est donc, pour le lecteur, celle de réformes rapides et étendues, qui ont refondé de fond en comble le système financier chinois depuis les années 1990.
- 7 La deuxième impression est que ces réformes ont suivi des processus très proches de ceux choisis par les autorités chinoises dans d'autres secteurs économiques. Tout d'abord, loin des politiques de « big bang » mises en place dans les anciens États socialistes d'Europe de l'Est et d'URSS, les réformes chinoises ont été progressives, passant toujours d'abord par un stade expérimental, pour être ensuite peu à peu étendues, jusqu'à concerner l'ensemble de l'économie. Prenons l'exemple du système électronique interbancaire (EIS – Electronic Interbank System)<sup>1</sup>. Le projet est lancé en 1989 par la Banque Populaire de Chine, et vise à construire, à terme, un système national rapide et fiable de paiement interbancaire. En 1991, l'EIS entre en vigueur dans sept villes, il s'étend progressivement au cours des années 1990, pour finalement relier toutes les filiales de la Banque Populaire en janvier 2002, et 500 filiales des banques commerciales à travers tout le pays : en 2007, l'EIS devrait concerner finalement l'ensemble du système bancaire.
- 8 Ensuite, une autre caractéristique du processus de réformes chinois qui se retrouve très nettement dans le cas du secteur financier est que, lors de la mise en place d'un marché, les gouvernants chinois semblent toujours vouloir chercher d'abord à privilégier la

construction d'un cadre de régulation, avant d'engager la privatisation des acteurs sur ce marché. C'est particulièrement manifeste dans le cas des marchés boursiers de Shanghai et de Shenzhen<sup>2</sup>. Leur encadrement et leurs modes de régulation sont, depuis 1990, progressivement perfectionnés pour s'approcher des standards internationaux de transparence et d'efficacité, mais « la mission des marchés de capitaux chinois a pour but de financer le segment des entreprises d'État<sup>3</sup>», et « en 2002, [l'État] possède 53,5 % de la capitalisation boursière de Shanghai et 43,7 % de celle de Shenzhen<sup>4</sup>». Dans le secteur financier comme ailleurs, la volonté du gouvernement chinois semble être d'introduire des mécanismes d'allocation par le marché, mais pour et entre des agents qui restent publics ou collectifs. On est loin, là encore, du « big bang » postsoviétique.

- 9 Au final, le système financier chinois connaît, depuis le début des années 1990, une évolution sans cesse plus rapide et extensive, mais qui reste toujours progressive, prudente, et privilégie la libéralisation des processus d'allocation sur celle des acteurs économiques. Ces transformations ne vont pas, évidemment, sans créer leur lot de tensions et de contradictions, entre de nouveaux modes d'allocation des ressources et l'héritage, institutionnel mais aussi psychologique et mental, de l'économie planifiée, et entre un système financier chinois naissant et l'ordre financier international dans lequel il cherche à s'insérer.
- 10 Cet ouvrage constitue donc, sans conteste, un premier travail de référence en langue française sur le système financier chinois. Sa première qualité est son exhaustivité, tant par le nombre d'aspects traités, du problème des systèmes de paiement à la croissance du secteur des assurances, en passant par la mise en place des marchés boursiers et le problème des créances douteuses, que par la précision – néanmoins digeste – de chacun des exposés. Cela le rend indispensable à quiconque cherche un repère pour commencer à étudier le système financier chinois, ou encore à ceux qui désirent devenir acteurs de ce milieu.
- 11 Ce qu'on pourrait lui reprocher, au final, c'est de s'arrêter à cette description. L'état des lieux du système financier chinois génère quasi-automatiquement une série d'interrogations sur sa naissance, son développement, son devenir. Ces questionnements ne sont qu'à peine ébauchés par les auteurs, et à partir, semble-t-il d'un seul point de vue: quels pourraient être la place et le rôle du système financier chinois dans l'ordre financier international au cours des années à venir ? Malheureusement, les réponses à ce type de question ne peuvent être que conjecturales, et il aurait été plus intéressant, et moins spéculatif, de se pencher sur la question de savoir pourquoi et comment un système financier moderne et libéral s'est développé à ce moment et à ce stade du développement chinois. Finalement, *La Chine : Un colosse financier ?* apparaît comme la somme préalable de savoir nécessaire à une analyse et à une compréhension future du système financier chinois. L'ouvrage pose peu de questions, y répond encore moins, mais contient les éléments concrets, le savoir et les références qui permettront à celui qui interroge le système financier chinois de fonder et construire ses réponses.

---

## NOTES

1. L'EIS est traité dans le chapitre 2 de la première partie.
2. Les marchés boursiers sont traités dans le premier chapitre de la deuxième partie.
3. p. 135 4. p. 142
- 4.